



Une équipe à votre écoute,
des formations adaptées
à vos besoins.

Cette formation peut être adap-
tée pour se dérouler au sein des
établissements et services.



MESURES DE PROTECTION POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Mieux comprendre les mesures de protection juridique pour mieux accompagner les personnes en situation de vulnérabilité ou les majeurs protégés

Compétences visées

- > Appréhender les notions de capacité et de protection juridique
- > Comprendre la procédure d'ouverture d'une mesure de protection juridique
- > Connaître le fonctionnement des différentes mesures de protection
- > Comprendre la mise en oeuvre des mesures à travers celle des droits personnels
- > Articulation des interventions entre curateur ou tuteur, soin et aide sociale

Publics et pré-requis

PUBLIC

Tout professionnel du social ou de la santé travaillant avec des personnes en situation de vulnérabilité ou des majeurs protégés

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Date, lieu et tarif

DURÉE › 1 jour (7 heures)

DATE › 4 mars 2021

HORAIRES › 9h-12h30 / 13h30-17h

LIEU › à l'IFTS

TARIF › 150€ (financement employeur)
120€ (financement personnel)

Modalités pédagogiques et d'encadrement

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques et pratiques
- > Echanges et partages d'expérience

MOYENS D'ENCADREMENT (INTERVENANTS PRESENTIS)

Pierre BOUTTIER, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, formateur, membre de l'ANDP

Déroulé de la formation

- > Brève histoire de la tutelle, en miroir de l'action sociale et de la psychiatrie
- > Notion de capacité juridique, de protection des biens et des personnes
- > Les alternatives à la tutelle ou à la curatelle
- > La procédure de saisine du Juge des Tutelles
- > Différenciation des mécanismes de chaque mesure de protection
- > Pouvoirs de la personne protégée et du mandataire (en fonction de chaque mesure de protection)
- > Apports concrets d'une mesure de protection



Institut
de formation
en travail
social

3 avenue Victor Hugo
38432 Echirolles Cedex
Tél. › 04 76 09 02 08
Email › iftsinfo@ifts-asso.com

@ ifts-asso.com
@ facebook.com/ifts.echirolles
@ twitter.com/ifts38



Une équipe à votre écoute,
des formations adaptées
à vos besoins.

Cette formation peut être adap-
tée pour se dérouler au sein des
établissements et services.

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



- > Limites de l'intervention du mandataire
- > Protocoles, terrains et modes de communication entre différents intervenants

Modalités d'évaluation et de validation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bilan oral

Fiche d'évaluation remise aux participants en fin d'action de formation

VALIDATION

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation

Informations et inscriptions

Inscriptions en ligne sur le site de l'IFTS :
ifts-asso.com/4p

Vos contacts formation continue :
Martine BERTIN, Noura DERBAL, Aurélie DELOR, Marie-Jo SOURIAU
formationcontinue@ifts-asso.com